

<b>Zeitschrift:</b>	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
<b>Band:</b>	8 (1870)
<b>Heft:</b>	18
<b>Artikel:</b>	Mémoires de l'abbé François-Stanislas-Auguste Verner de Dambach : suite
<b>Autor:</b>	Verner de Dambach, François-Stanislas-Auguste
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-180840">https://doi.org/10.5169/seals-180840</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Un jour, son tilbury accroche un tombereau. M. X..., précipité contre une borne, reste étendu sur le pavé, le crâne fendu. On le transporte dans une maison voisine, et, en attendant l'arrivée d'un médecin, quelqu'un propose de laver sa blessure avec du vin vieux. Le maître de la maison court à sa cave, revient avec une bouteille poudreuse. On imbibe un linge. Un sillon de vin coule le long de la joue du mourant et va se perdre dans un coin de sa bouche. M. X... était toujours sans connaissance. Tout à coup, ses narines frémirent, ses lèvres s'agitent faiblement. On s'approche, on prête l'oreille pour recueillir ses dernières volontés, et l'on entend une voix, déjà râlante, murmurer ces mots : « Pichon-Longueville, 1843. »

M. X... avait dit juste !

### MÉMOIRES

de l'abbé François-Stanislas-Auguste VERNER de DAMBACH.

Nous passons ici sur plusieurs détails intimes concernant la famille du colonel Dambach, qui n'intéresseraient guère nos lecteurs. — Ensuite de diverses circonstances, le colonel perdit sa fortune et n'eut pour toute ressource qu'une modique pension de 1500 francs. Dès ce moment commença pour son fils toute une série de mauvais jours.

Reprenons ses mémoires :

#### III

Ainsi ruiné, mon père fut réduit à prendre un modeste garni, et comme il n'avait pas pour moi une bien tendre affection, ainsi que l'on a pu s'en convaincre par ce qui a été dit précédemment, je lui étais devenu à charge. Un père indigent qui n'aime pas, trouve onéreux le moindre sacrifice fait pour sa famille; c'est ce qui détermina mon père à me placer entre des mains étrangères. Je dois cependant rendre justice à ses intentions. S'il n'éprouvait pas de peine à se séparer de ma personne, ou que l'indigence lui imposât la nécessité de le faire, il ne voulait cependant pas que je fusse malheureux. Si je l'ai été, c'est que sa bonne foi a été trompée. Le baron avait sollicité de son ami Bernadotte, ministre de la guerre, mon admission au collège de Liancourt ou de la Flèche, établissement destiné aux fils de militaires gradés. Le ministre lui répondit que je n'avais aucun droit pour y être admis, attendu qu'aux termes de la loi, il fallait que le père de l'enfant fût mort au champ d'honneur.

Mon père, désappointé de ce refus, ne savait que faire de moi. Ne pouvant plus continuer mon éducation, les maîtres que j'avais eu jusqu'alors furent congédiés. Livré à moi-même, j'avais les inclinations de mon âge, savoir une tendance à la paresse. Je cessai toute étude et comme mon père était obligé de s'absenter souvent pour sa liquidation, je profitais de ces fréquentes absences pour hanter de petits drôles de mon âge, fortifier ce que la nature avait mis en moi de mauvaises inclinations et en prendre qui m'étaient étrangères; ainsi le mensonge, la négligence dans mes vêtements, le dégoût du travail qui m'auraient infailliblement perdu, si j'étais demeuré plus longtemps dans cet état de désœuvrement.

Un baron allemand, lié d'amitié avec mon père et qui le jugeait incapable de me bien élever, lui mit en tête de me confiner dans un hospice d'enfants pauvres, dont on avait changé le nom, à l'époque de la révolution. Il s'appelait auparavant l'hospice de la Pitié, nom qu'il porte encore maintenant, mais ce nom fut converti en celui d'hospice des *Enfants de la Patrie*. Malgré mes fautes, mes défauts et mes espiègleries, mon père n'eut jamais consenti à me reléguer dans une semblable maison, si le nom, ainsi converti, ne l'eût porté à croire que, dans cet asile, on y élevait pour l'état militaire des en-

fants bien nés. S'il eût pu se douter que j'allais être confondu avec une multitude d'enfants pauvres, abandonnés et mal élevés, son amour-propre au défaut de l'amour paternel, en eût été révolté. Si mon père n'était plus riche, il avait conservé cette fierté, si excusable à un homme qui a marqué dans la bonne société. Moi-même, malgré mes défauts, j'avais conservé dans le geste, dans le maintien, cet air qui nous distinguait des êtres qui, égaux par nature, ne le sont plus par le rang et l'éducation. Sous le nom d'élève des *Enfants de la Patrie*, je fus donc admis au nombre des *Enfants de la Pitié*. Ce fut alors que j'éprouvai des souffrances aussi nouvelles que difficiles à exprimer. Lorsque je fis mon entrée dans ce lieu si triste, la révolution était encore dans sa force. Le doux nom de liberté était dans toutes les bouches et tout un peuple était esclave ! Sa devise était *la fraternité ou la mort*, et quelle fraternité ! Comment entendait-on cette sainte vertu chrétienne ! Nos rues, nos carrefours, nos échafauds étaient empourprés du sang de l'élite de la nation et cette nation se disait un peuple de frères. L'hospice de la Pitié, comme tout autre établissement en France, se ressentait de ces temps de crise et l'enfance ne fut pas même épargnée. Il me semble que les loups du temps comme celui de la fable, disaient au fils d'un noble qu'ils supposaient, en cette qualité, avoir voulu ou fait du mal :

.... Je sais que de moi, tu médis l'an passé.

— Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?

— Si ce n'est toi, c'est donc ton père.

Pour entrer dans cet épouvantable manoir, il fallait produire un certificat de pauvreté et son extrait de naissance. Sur le mien étaient inscrits les titres et qualités de mon père. Ce fut, sinon ma cédule de mort, du moins la cause des tourments et des disgrâces que je devais souffrir dans cet enfer où j'étais enterré vivant. Les maîtres de la maison auxquels l'éducation des enfants était confiée étaient la plupart de force-nés démagogues. Dès qu'ils surent que leur nouvel élève était le fils d'un *ci-devant*, ce ne fut plus qu'un cri de rage et d'indignation sur mon compte. « Il faut que ce petit Capet (sobriquet que l'on me donna dès mon entrée), il faut que ce petit *monsieur* chante avec nous la carmagnole ou nous la lui ferons bien sauter. » Allons, Capet, me disait les maîtres, ainsi que les enfants encouragés par leur exemple, allons, conviens que ton père était un oppresseur du peuple, un coquin de noble, ta mère une p...., et qu'il faut f..... tous ces gens-là à la petite fenêtre. » Malgré la conduite de mon père à mon égard, j'avais trop de fierté dans l'âme pour acheter mon repos à tel prix; dès lors, mon corps ne fut plus qu'une plaie. C'était à qui me rebuterait et m'accablerait le plus d'injures grossières. Celui-ci me crachait contre, celui-là prenait salement des immondices dans ses mains et m'en frottait le visage ou mes vêtements de grosse bure; un autre me donnait des coups de pied, un autre des coups de poing, un autre encore des coups de sabot, avec une abominable cruauté. Les maîtres eux-mêmes, témoins de ces infamies, faisaient éclater des rires barbares et se moquaient de mes cris et de mes pleurs, si j'avais recours à la plainte. Si quelqu'un d'entre ces maîtres prenait en considération mes tortures, un autre lui répondait: « Allons donc, citoyen, penses-tu que l'on doive des égards à ces misérables nobles, à ces chiens d'aristocrates ? Eh ! la conduite de son père ne justifie-t-elle pas les traitements qu'endure le fils, puisqu'il l'a placé lui-même entre les mains de braves sans-culottes comme nous ? Quand on exterminerait cet extrait de gentilhomme, y aurait-il si grand mal à cela ? » Enfin, la passion était poussée si loin, que la défense expresse qui avait été faite en ce temps-là, de ne point frapper les enfants, ne me concernait point, selon eux. L'on me mit à carder de la laine, et si je n'avais pas rempli ma tâche, on me donnait vingt-cinq ou trente coups de nerf de bœuf sur les épaules, ou bien le fouet avec un martinet de peau d'anguille. En tête de ce martinet était une olive plombée pour donner aux branches plus de force. J'ai été mutilé jusqu'au point de ne pouvoir m'asseoir pendant une semaine entière.

(*La suite au prochain numéro.*)

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE.